



Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME

Janvier 2025

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

Comment citer le rapport :

YUNIS, Jairo, Bradlee WHIDDEN et Francesca BASTA, Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), janvier 2025.

Ce rapport est aussi disponible sur la page fpei.ca/recherche.

Cette publication est aussi disponible en anglais sur la page cfib.ca/research sous le titre « Removing roadblocks : Unlocking small business capital investment ».

Sauf indication contraire, l'information contenue dans ce rapport peut être reproduite, sans frais et sans autre autorisation requise de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), pourvu que : 1) les mesures nécessaires soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; 2) la FCEI soit citée comme source de l'information; 3) la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle ou approuvée par la FCEI. Pour obtenir l'autorisation de reproduire le contenu de ce rapport à des fins commerciales, communiquez avec nous à l'adresse recherche@fpei.ca.



- ▶ **Le Canada fait face à une stagnation de la productivité**, dont les taux de croissance ont été négatifs 15 des 18 derniers trimestres. Cela a entraîné une détérioration du niveau de vie pour la population.
- ▶ **Les investissements dans la machinerie et l'équipement (ME) ont reculé** dans la plupart des provinces ces 10 dernières années, et plus encore dans celles de l'Ouest, où les secteurs des ressources naturelles, à forte intensité de capital, occupent une grande place.



- ▶ Seulement 18 % des PME prévoient d'**augmenter leurs investissements en capital (aussi appelées « dépenses en immobilisations »)** au cours des deux prochaines années, et seulement 2 sur 5 investissent pour **accroître leur productivité**.
- ▶ Les principaux facteurs influant sur les décisions d'investissement sont le contexte économique (71 % des PME), les politiques (63 %) et le besoin de stabilité des activités (55 %).
- ▶ Les principaux facteurs empêchant les PME d'investir dans la machinerie et l'équipement sont le coût de l'équipement (69 %), les coûts d'exploitation (56 %), les coûts d'emprunt (47 %) et les contraintes liées aux liquidités (50 %).



- ▶ Plus du tiers (37 %) des PME du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique désignent l'impossibilité de **déduire la taxe de vente provinciale (TVP)** comme un obstacle à l'investissement. Exempter de la TVP toutes les dépenses en immobilisations entraînerait un bond de près de 17 % des investissements en capital des PME dans ces provinces, soit près de 2,2 G\$.
- ▶ La FCEI recommande aux gouvernements d'utiliser les mécanismes fiscaux à leur disposition pour **réduire le coût du capital** en abaissant les impôts, en améliorant la transparence et en rendant des incitatifs permanents.

Faits saillants

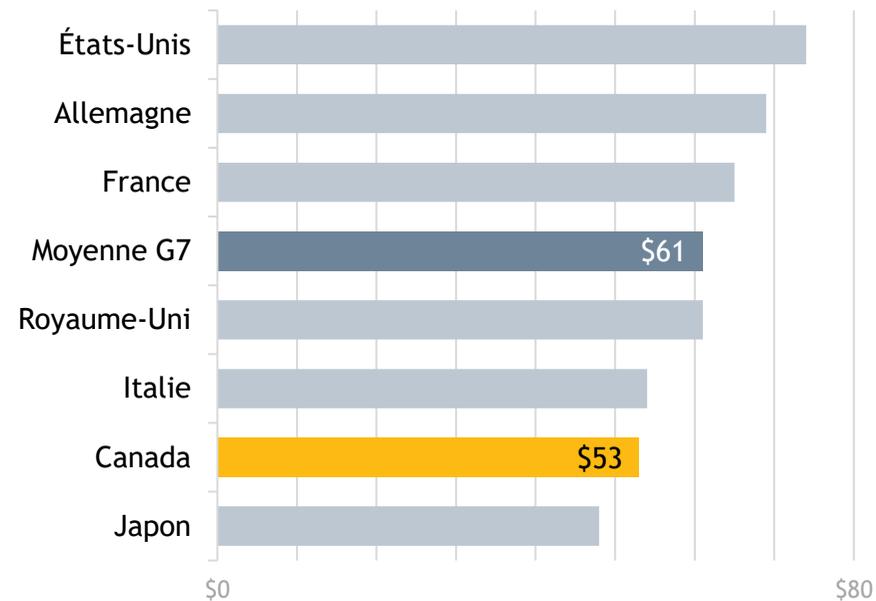
Introduction

Le Canada fait face à une stagnation de la productivité, dont les taux de croissance ont été négatifs 15 des 18 derniers trimestresⁱ. Selon la Banque du Canada, il est [urgent d'agir](#) : le Canada traîne la patte pour ce qui est des investissements dans la machinerie, l'équipement et la propriété intellectuelleⁱⁱ. Le Canada occupe en fait l'avant-dernier rang du G7 pour la productivité (voir la figure 1).

Figure 1

Le Canada affiche une productivité inférieure à celle de la plupart des pays du G7

PAYS DU G7 SELON LE PIB PAR HEURE TRAVAILLÉE EN 2022 (EN DOLLARS AMÉRICAINS)



Source : [OCDE](#), PIB par heure travaillée.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit qu'en raison de ce retard, le Canada enregistrera la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant la plus faible des économies avancées de 2020 à 2060^{iii,iv}, ce qui nuira à la compétitivité et menacera le niveau de vie de la population. Pour corriger le problème, les gouvernements doivent veiller à ce que les entreprises puissent faire les investissements en capital qui leur permettront d'améliorer la productivité de leur main-d'œuvre.

Les types d'investissements en capital à faire dépendent du secteur d'activité. En agriculture on achète des tracteurs, en construction des bulldozers, en restauration des fours. Dans tous les cas, ces achats visent à accroître la productivité. Si un exploitant agricole de la Saskatchewan double ses intrants en acquérant de nouveaux tracteurs et qu'ainsi sa production de boisseaux de blé augmente de plus du double, il a accru sa productivité. Quand les entreprises sont capables d'augmenter leur production de biens et de services, les prix baissent du fait de l'accroissement de l'offre, et les travailleurs bénéficient de meilleurs salaires parce que la valeur de leur travail augmente. Il en résulte une croissance de l'économie.

Le présent rapport s'intéresse aux tendances et aux projections relatives aux investissements en capital au Canada. Il cite les principaux facteurs influant sur les décisions d'investissement des PME, met en évidence les principaux obstacles que celles-ci rencontrent et présente une estimation de l'essor des investissements qu'engendrerait l'exemption de la taxe de vente provinciale en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba. Il recommande aussi aux provinces et au gouvernement fédéral d'utiliser les mécanismes fiscaux à leur disposition pour stimuler les investissements en capital.



Les investissements des entreprises en recul

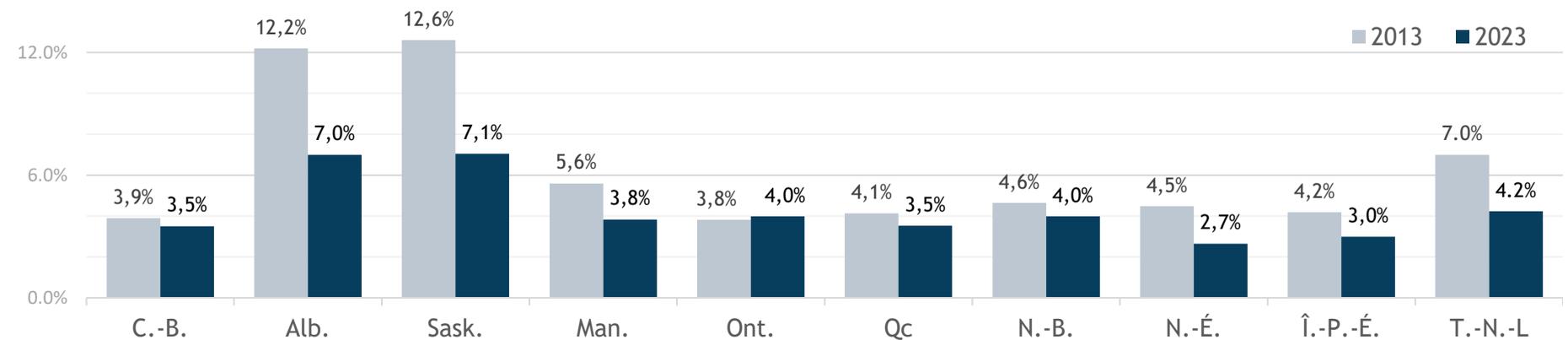
Les investissements en ME en part du PIB sont en recul presque partout au Canada. Ils sont passés de 5,5 % en 2013 à 4,2 % en 2023^v. En 2013, les investissements provinciaux en ME représentaient en moyenne 6,3 % du PIB. En 2023, neuf provinces affichaient des investissements en ME en part de leur PIB inférieurs à ceux de 2013, et leur moyenne provinciale a chuté pour s'établir à 4,4 % de leur PIB respectifs. La seule province ayant connu une augmentation des investissements en ME en part de son PIB est l'Ontario (de 3,8 % en 2013 à 4,0 % en 2023) (Figure 2).

Cependant, le déclin général des investissements a été plus prononcé en Saskatchewan et en Alberta, en grande partie amplifié par l'effondrement des cours du pétrole brut de 2014 à 2016 (voir graphiques page 6). La Saskatchewan a enregistré la plus forte baisse, avec une diminution des investissements des entreprises en ME par rapport à la taille de son économie de 5,5 points de pourcentage depuis 2013. Elle est suivie de près par l'Alberta, qui affiche une baisse de 5,1 points de pourcentage.

Figure 2

Les investissements en ME en part du PIB ont diminué dans presque toutes les provinces canadiennes ces 10 dernières années

INVESTISSEMENTS EN PART DU PIB PAR PROVINCE, ENTRE 2013 ET 2023 (EN MILLIERS DE DOLLARS DE 2017)



Source : Analyse de la FCEI et données de Statistique Canada. Plus de détails en annexe.

Remarque : Investissements en part du PIB = investissements des entreprises dans la machinerie et l'équipement (\$) / Part du PIB.



Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME

Pour mieux illustrer ce déclin, nous avons vérifié à combien s'élevaient les investissements en ME par travailleur du secteur privé. Cet indicateur tient compte de la taille de la main-d'œuvre du secteur privé de chaque province.

Mesurés par travailleur du secteur privé, les investissements en ME ont baissé dans toutes les provinces canadiennes, sauf en Ontario et en Colombie-Britannique, depuis 2013 (figure 3). Malgré une baisse des investissements en ME en tant que part de l'économie de la Colombie-Britannique, leur croissance a légèrement dépassé l'expansion de la main-d'œuvre du secteur privé, ce qui explique pourquoi les investissements en ME par travailleur du secteur privé

ont augmenté au cours des 10 dernières années, même s'ils restent inférieurs aux niveaux de 2012.

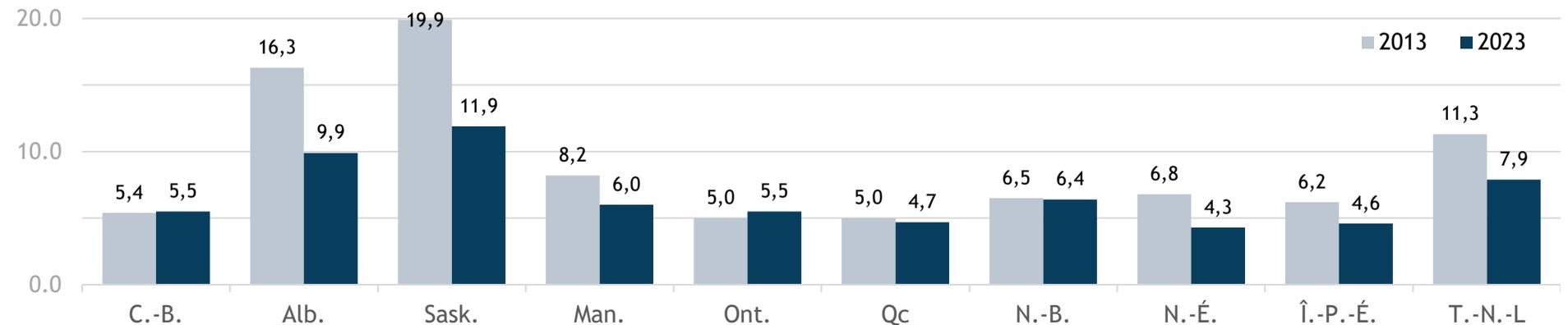
Les travailleurs du secteur privé ont donc moins d'outils pour accroître leur productivité aujourd'hui qu'ils n'en avaient il y a 10 ans. Une fois de plus, l'Alberta et le Saskatchewan ont subi la chute la plus prononcée.

Par exemple, en 2013, le travailleur moyen en Saskatchewan avait accès à de la machinerie et de l'équipement d'une valeur d'environ 20 000 \$ (ordinateurs, caisses enregistreuses, perceuses mécaniques, etc.). Ce chiffre a chuté et s'est établi aujourd'hui à 12 000 \$.

Figure 3

Les investissements en ME par travailleur du secteur privé ont diminué dans la plupart des provinces ces 10 dernières années

INVESTISSEMENTS PAR TRAVAILLEUR DU SECTEUR PRIVÉ PAR PROVINCE, ENTRE 2013 ET 2023 (EN MILLIERS DE DOLLARS DE 2017)



Source : Analyse de la FCEI et données de Statistique Canada. Plus de détails en annexe.

Remarque : Investissements par travailleur du secteur privé = investissements des entreprises dans la machinerie et l'équipement (\$) / nombre de travailleurs du secteur privé^{vi}.

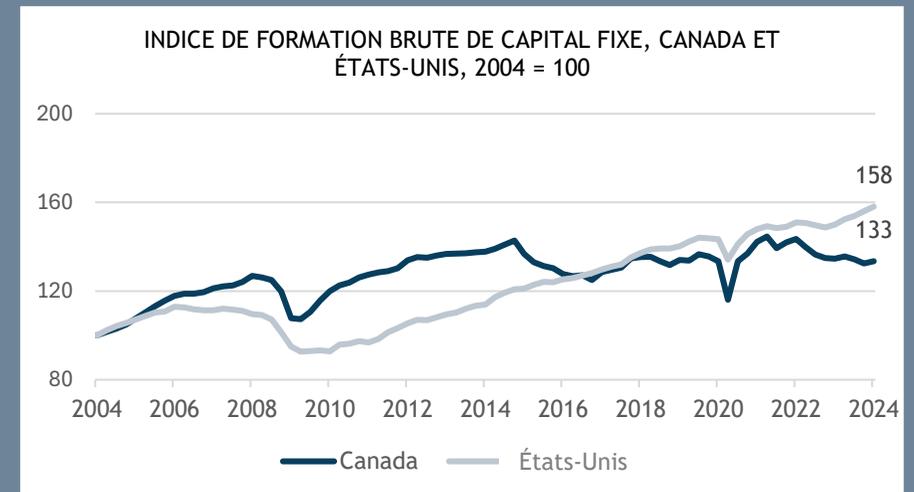
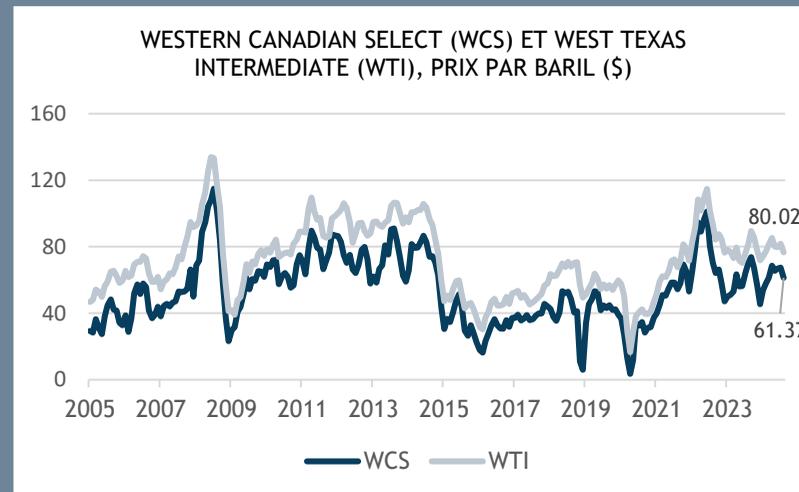


L'EFFONDREMENT DES COURS DU PÉTROLE DE 2014-2016 A PARTICIPÉ AU REcul DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DANS L'OUEST CANADIEN

La baisse des investissements en capital dans l'Ouest du Canada est en partie imputable à l'effondrement des cours du pétrole de 2015 et 2016. Le plongeon des cours mondiaux du brut, passés de plus de 100 \$ le baril en juin 2014 à un peu moins de 30 \$ en janvier 2016, a gravement perturbé le secteur pétrolier et gazier, pierre angulaire de l'économie de l'Ouest canadien.

Cet effondrement a entraîné de fortes réductions de la prospection et de la production qui ont mené au report ou à l'annulation de nombreux projets, ce qui a fait chuter les investissements. Malgré une certaine remontée du prix du baril, les investissements en capital dans cette région du pays n'ont jamais regagné leurs sommets antérieurs.

Par contraste, aux États-Unis, dont le secteur pétrolier et gazier dynamique a aussi subi l'effondrement des cours du pétrole, la reprise des investissements a été plus vigoureuse. Cet écart suggère que des facteurs rendant les conditions plus ou moins propices aux investissements, comme les politiques fiscales ou l'environnement réglementaire, influent sur les décisions des entreprises canadiennes.



Sources : 1) Source pour le brut WTI : U.S. Energy Information Administration (janv. 1986 à ce jour). Source : Données de l'OCDE, indicateur : investissement (FBCF), extrait de l'Explorateur des données de l'OCDE, <https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr>, 21 octobre 2024.
2) Source pour le brut WCS : Alberta Energy (janvier 2009 à ce jour), extrait de l'Economic Dashboard du gouvernement de l'Alberta, <https://economicdashboard.alberta.ca/dashboard/wcs-oil-price>, 21 octobre 2024.

Perspectives des PME

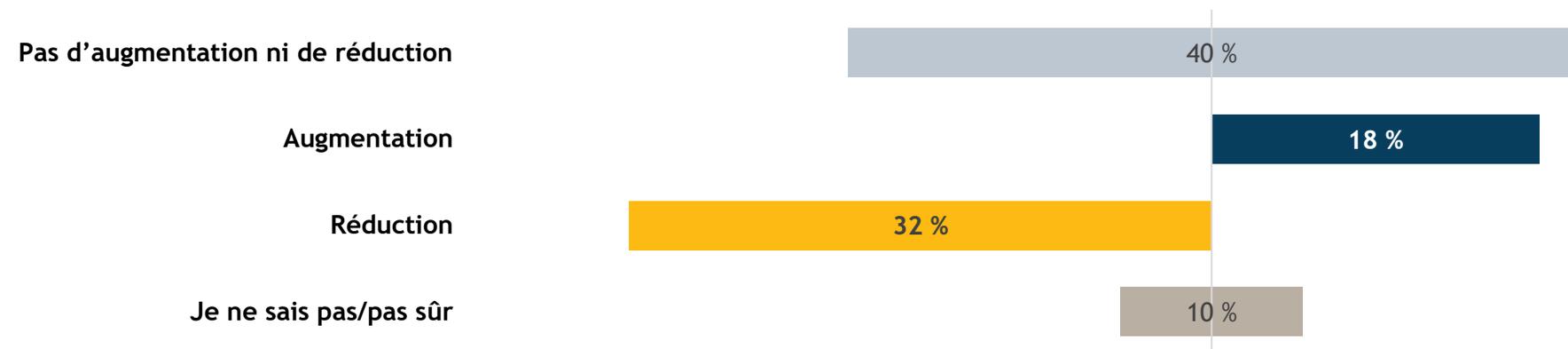
Comme les PME représentent plus de deux tiers (68 %) de l'emploi du secteur privé au Canada^{vii}, il est impératif d'analyser leurs projets de dépenses pour savoir quelles tendances se dessinent pour les investissements en ME.

Selon un sondage de la FCEI, les investissements des entreprises risquent de continuer à stagner au cours des deux prochaines années. En effet, seuls 18 % des PME prévoient d'accroître leurs investissements en capital au cours de cette période (figure 4), et 32 % - presque deux fois plus - prévoient de les réduire. Le problème de la stagnation de la productivité du pays risque donc de demeurer à court terme.

Figure 4

Les investissements en capital des PME seront appelés à diminuer au cours des deux prochaines années

ÉVOLUTION PRÉVUE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES, PAR RAPPORT AUX DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, résultats finaux, n = 2 213. Question : Comment évolueront vos investissements en capital au cours des 2 prochaines années comparativement aux 2 dernières? (Sélectionner une seule réponse)

« À quoi bon faire des investissements dans son entreprise quand l'impôt sur les gains en capital et d'autres mesures fiscales viennent en gruger une énorme part? Les temps sont difficiles pour les PME! »

- Nouvelle-Écosse, commerce de détail

« Je le dis et je le répète. Pour une entreprise, à quoi bon investir pour améliorer la productivité si tous les gains de productivité sont engloutis dans la paperasse gouvernementale? La chute de productivité au Canada a coïncidé bizarrement avec l'explosion des charges administratives qu'on nous impose depuis quelques années. Donc, je suis de plus en plus frileux à investir dans l'entreprise. »

- Québec, services professionnels

Quels facteurs influent sur les décisions d'investissement des PME?



Pour 71 % des PME : le contexte économique

Les entreprises hésitent à faire des investissements d'envergure quand les perspectives économiques sont imprévisibles.

Des facteurs tels que l'inflation, la fluctuation des prix des marchandises, le fléchissement de la demande et le risque de ralentissement économique peuvent expliquer leur réticence. Dans ce contexte, investir dans les immobilisations - en particulier celles qui stimuleraient la productivité - est considéré comme trop risqué.

Pour **71 % des PME**, la conjoncture actuelle est un important frein aux investissements en capital.



Pour 63 % des PME : les politiques restrictives

Les politiques fiscales influent directement sur les fonds disponibles pour les investissements. Les taux élevés d'imposition des entreprises, les taxes payées sur les achats d'équipement, l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital et le peu d'incitatifs fiscaux applicables aux investissements en capital sont tous des facteurs qui pèsent sur les finances des PME et les découragent d'investir. Les changements complexes et fréquents à la réglementation s'ajoutent au fardeau. Les propriétaires de PME doivent souvent gérer des exigences de conformité complexes et coûteuses, qui les dissuadent encore plus d'investir.

Près de deux tiers des PME du Canada (**63 %**) signalent que les taxes et impôts, les exigences réglementaires et d'autres contraintes liées aux politiques freinent leurs investissements en ME.



Pour 55 % des PME : le besoin de stabilité des activités

Plus de la moitié des répondants (**55 %**) disent investir surtout pour assurer la viabilité de leurs activités, par exemple pour réparer ou remplacer de la machinerie ou de l'équipement. Seuls deux sur cinq disent investir pour accroître leur productivité, ce qui est inquiétant.

Cette tendance indique que les entreprises fonctionnent en mode défensif, contraintes d'assurer leur survie au lieu de leur expansion. Or, investir uniquement pour maintenir la stabilité n'améliore guère l'efficacité ni la productivité, ce qui limite le potentiel de croissance et d'adaptation des PME à l'évolution des conditions du marché.

« Si les politiques ne changent pas au Canada, une génération entière de futurs propriétaires d'entreprise risque d'aller s'installer à l'étranger. »

- Ontario, Gestion et administration d'entreprise



Quels sont les principaux obstacles aux investissements dans la machinerie et l'équipement?

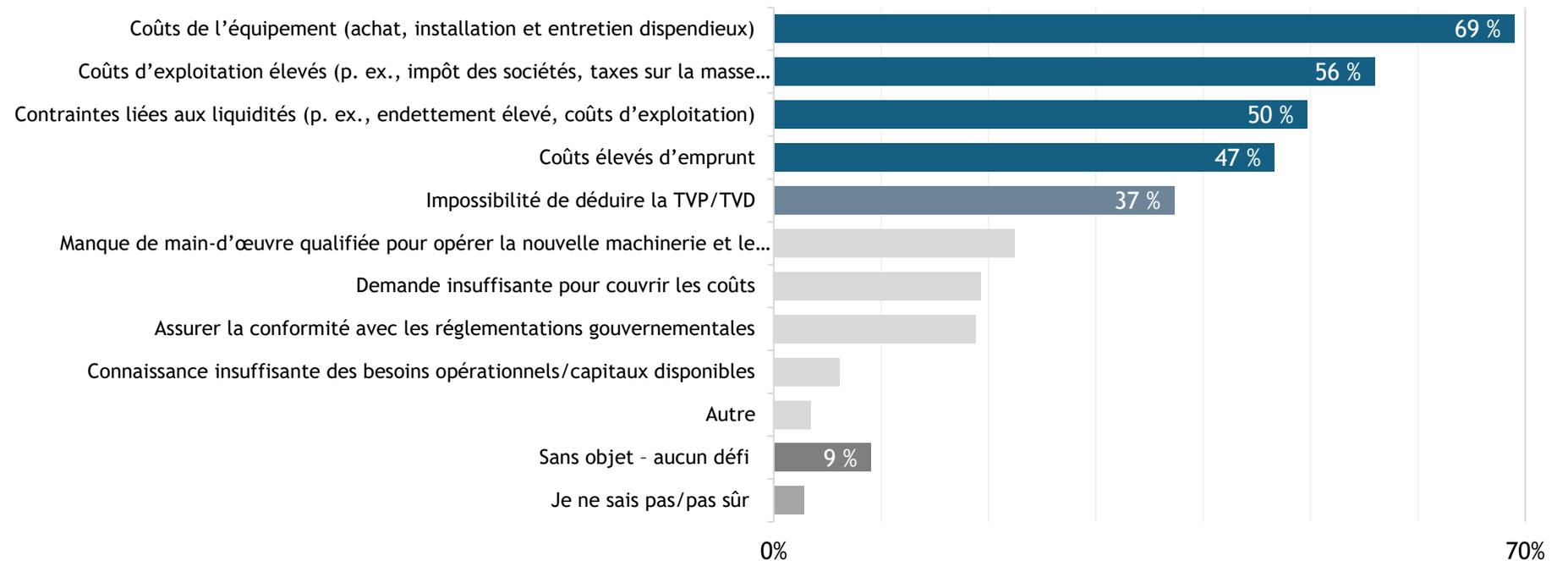
Les facteurs empêchant les PME d'investir dans la machinerie et l'équipement sont liés aux coûts plutôt qu'à des limitations de la main-d'œuvre ou de l'entreprise elle-même (figure 5). Il est question ici du coût de l'équipement (69 %), des coûts d'exploitation élevés (56 %), de contraintes liées aux liquidités (50 %) et de coûts

d'emprunt élevés (47 %). Seulement 9 % des PME ne déplorent aucun obstacle. Pour 37 % des PME du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, c'est l'application de la TVP aux investissements en capital qui les empêche d'investir.

Figure 5

Les coûts empêchent les PME de faire des investissements en capital

DÉFIS QUE RENCONTRENT LES PME LORSQU'ELLES DÉCIDENT D'INVESTIR DANS LA MACHINERIE ET L'ÉQUIPEMENT



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 9 août, résultats finaux, n = 2 035.

Question : À quels défis êtes-vous confrontés lorsque vous décidez d'investir dans la machinerie et l'équipement? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Remarque : Seuls les répondants de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont répondu à « Impossibilité de déduire la TVP/TVD »; n = 488.

Impact des taxes de vente sur les investissements en capital

Les taxes pèsent lourd dans les décisions des PME entourant la main-d'œuvre, les économies et les investissements. Elles sont invariablement en tête des préoccupations : en 2023, 74 % des répondants à un sondage ont dit souhaiter que les gouvernements priorisent la réduction du fardeau fiscal global en 2024^{viii}. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des taxes de vente provinciales.

À l'heure actuelle, quatre provinces - la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec^x - perçoivent une taxe sur les ventes au détail (TVD), couramment appelée « taxe de vente provinciale » (TVP). Ces taxes sont administrées séparément de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale. Dans ces provinces, les acheteurs versent au gouvernement provincial une taxe représentant un pourcentage donné de chaque achat, et au fédéral une autre taxe correspondant à un autre pourcentage

En revanche, cinq provinces - l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard - perçoivent une taxe sur la valeur ajoutée appelée « taxe de vente harmonisée » (TVH). La TVH est administrée par le gouvernement fédéral. Les acheteurs paient une seule taxe, dont le montant est ensuite réparti entre les gouvernements fédéral et provincial^x.

Fait intéressant, l'Alberta ne prélève aucune taxe générale à la consommation, et une loi y interdit l'instauration d'une taxe de vente sans référendum.

Tableau 1

Taxes de vente applicables et leur taux, en 2024, par province

Province ou territoire	Taxe propre à une province	Taxe sur les produits et services (TPS)	Taxe de vente harmonisée (TVH)
Colombie-Britannique	Taxe de vente provinciale de 7 % (TVP) ^{xi}	5 %	--
Alberta	--	5 %	--
Saskatchewan	Taxe de vente provinciale de 6 % (TVP) ^{xii}	5 %	--
Manitoba	Taxe sur les ventes au détail de 7 % (TVD)	5 %	--
Ontario	--	--	13 %
Québec	Taxe de vente du Québec de 9,975 % (TVQ)	5 %	--
Nouveau-Brunswick	--	--	15 %
Nouvelle-Écosse	--	--	15 %
Île-du-Prince-Édouard	--	--	15 %
Terre-Neuve-et-Labrador	--	--	15 %

Source : Agence du revenu du Canada (non daté), Calculatrice de la TPS/TVH (et tableau des taux). Consulté au <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/facturer-percevoir-quel-taux/calculatrice.html>

Dans un régime de TVH, les entreprises peuvent demander un crédit de taxe sur les intrants (CTI) pour la TVH payée sur les achats liés à l'activité commerciale. Dans certains cas, le taux de récupération atteint 100 % pour les achats liés à l'activité commerciale^{xiii}, ce qui, dans les faits, exempte les dépenses en immobilisations de la TVH. Cette approche favorise la réalisation d'économies et dégage des fonds pour des investissements productifs dans la machinerie et l'équipement, de nouvelles technologies ou la recherche-développement (R-D), par exemple.

Contrairement au régime de la TPS/TVH, un régime de TVP n'offre pas de crédit de taxe sur les intrants pour les investissements en capital^{xiv,xv}. Ce traitement décourage l'achat d'actifs productifs, un obstacle majeur pour les PME cherchant à investir. En fait, près de 40 % des PME de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan désignent l'impossibilité de déduire la TVP comme un obstacle majeur aux nouveaux investissements en ME^{xvi}.

En Colombie-Britannique, par exemple, malgré certaines exemptions^{xvii} pour la machinerie et l'équipement destinés à la production, 81 % environ des achats de ME sont assujettis à la TVP, alors que seulement 7 % environ sont assujettis à la TPS^{xviii}. De plus, même si la TVP prévoit des exemptions pour certaines dépenses d'exploitation (p. ex., biens achetés pour la revente, matériaux utilisés dans la fabrication), elle s'applique quand même à environ 20 % des intrants, contre 9 % pour la TPS.

Les différences entre les régimes de taxe de vente ont d'importantes répercussions sur la croissance économique et l'attractivité des investissements. En taxant les intrants de production, les régimes de TVP freinent les activités orientées vers l'accroissement de la production économique. Et en augmentant les coûts d'exploitation^{xix}, en imposant des coûts de conformité (comme la paperasserie) et en créant des distorsions entre les marchés, ces régimes limitent les investissements, l'innovation et les avancées technologiques.

Colombie-Britannique : la remise de la TVP crée un précédent

Le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaît l'effet dissuasif de la TVP sur les investissements en capital.

Pour aider les entreprises à se remettre de la pandémie, il a instauré une remise de la TVP sur la machinerie et l'équipement admissibles achetés entre le 17 septembre 2020 et le 31 mars 2022.

La TVP payée sur ces achats a ainsi été remboursée à un moment où bien des PME connaissaient des difficultés financières. Ces difficultés ont toutefois persisté après la fin du programme, d'où la faiblesse des investissements qu'on observe aujourd'hui en Colombie-Britannique, entre autres provinces.

« Avec tout ce qu'il faut payer en Colombie-Britannique (TVP, impôt-santé des employeurs, congés de maladie, etc.), y faire des affaires, c'est la mort à petit feu ». Nous ferons nos prochains investissements dans d'autres provinces. »

- Colombie-Britannique, hébergement et restauration



Ces obstacles rendent plus coûteuses des ressources qui seraient autrement abordables et obligent les entreprises à dépenser plus pour équiper leurs travailleurs d'outils améliorant leur productivité. D'où la réticence à faire ces investissements qu'on constate dans tous les secteurs. Par exemple, les TVP de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba augmentent le coût des bulldozers pour les travailleurs de la construction qui voudraient terminer leurs projets plus rapidement (tableau 2).

De même, les TVP alourdissent la facture pour les restaurateurs qui voudraient augmenter leur production en se dotant d'un four à pizza à convoyeur, ou pour les entrepreneurs en construction qui voudraient accélérer la réalisation de plans grâce à une tablette électronique.

Tableau 2

Coût net d'une tablette, d'un four à pizza à convoyeur et d'un bulldozer en 2024, par province

<i>Machinerie et équipement</i> <i>Prix (avant taxe de vente)</i>	Tablette ^{xx} 800 \$ 	Four à pizza à convoyeur ^{xxi} 20 000 \$ 	Bulldozer ^{xxii} 499 000 \$ 
Province	Coût net (après déductions fiscales*)		
Alb., Ont., N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L., Qc	800 \$	20 000 \$	499 000 \$
C.-B., Man.	856 \$	21 400 \$	533 930 \$
Sask.	848 \$	21 200 \$	528 940 \$

Estimation de l'effet de l'exemption de la TVP/TVD sur les achats de machinerie et d'équipement

La FCEI estime qu'en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, l'exemption de la TVP sur les achats de machinerie et d'équipement entraînerait un bond de près de 2,2 G\$ des investissements en ME des PME (tableau 3). Les investissements dans ces trois provinces dépasseraient de près de 17 % ceux de 12,8 milliards déjà prévus.

La Colombie-Britannique connaîtrait l'augmentation la plus prononcée en dollars, du fait du nombre supérieur de PME qu'on y trouve. Ces entreprises augmenteraient leurs investissements de 17,2 % si elles étaient exemptées de la TVP sur ces achats, un pourcentage s'approchant de celui de 18 % indiqué au Manitoba, le plus élevé des trois. En Saskatchewan, où le taux de la TVP est moins

élevé que dans les deux autres provinces, les PME accroîtraient leurs investissements de 13,4 %. En moyenne, la PME type augmenterait son investissement de 14 917 \$ au Manitoba, de 15 930 \$ en Colombie-Britannique et de 9 980 \$ en Saskatchewan.

Ce bond de 2,2 milliards de dollars des investissements, l'équivalent d'environ 13 % des dépenses en ME faites dans ces provinces en 2023, ferait augmenter le montant investi par travailleur du secteur privé, qui passerait de 5 482 \$ à 6 402 \$ en Colombie-Britannique, de 11 865 \$ à 12 427 \$ en Saskatchewan et de 5 981 \$ à 6 731 \$ au Manitoba. Les travailleurs du secteur privé de ces provinces auraient ainsi accès à davantage d'outils et de ressources, ce qui augmenterait leur productivité.



En C.-B., en Saskatchewan et au Manitoba, l'exemption de la TVP/TVD sur les achats de machinerie et d'équipement ferait bondir les investissements en ME de **17 %, soit plus de 2 G\$**

Tableau 3

L'exemption de la TVP/TVD sur les achats de machinerie et d'équipement ferait bondir les projets d'investissement des PME

	Nombre de PME	Projets d'investissements en ME, 12 prochains mois (M\$)	Hausse des investissements en ME après exemption de la TVP/TVD		
			Var. a/a	M\$	\$ par travailleur du secteur privé
Colombie-Britannique	215 894	9 489 \$	17,2 %	1 635 \$	920 \$
Saskatchewan	42 932	1 465 \$	13,4 %	197 \$	562 \$
Manitoba	43 722	1 847 \$	18,0 %	332 \$	751 \$
Total	302 508	12 800 \$	16,8 %	2 164 \$	842 \$

Source : Analyse fondée sur les [données de Statistique Canada](#) quant au nombre de PME et sur les réponses au sondage de la FCEI (troisième colonne : C.-B. = 467, Sask. = 111, Man. = 171; quatrième colonne : C.-B. = 350, Sask. = 89, Man. = 133). Plus de détails en annexe.



Investissements en capital : l'incidence des changements apportés par le fédéral

Les politiques fédérales ont une grande incidence sur les décisions d'investissement en capital et la création de conditions favorables à la croissance et à l'innovation dans le secteur privé. Des changements récents, tels que les modifications apportées à l'impôt sur les gains en capital et l'élimination graduelle d'incitatifs à l'investissement, répondent au besoin de concilier plusieurs priorités. Même si certaines mesures visent à soutenir la croissance des PME, ces décisions récentes pourraient à terme accroître les coûts et décourager l'investissement, en particulier en période d'incertitude économique.

Changements touchant l'impôt sur les gains en capital

Les changements apportés récemment par Ottawa aux gains en capital, dont l'augmentation du taux d'inclusion, passé de 50 % à 66,7 %, pourraient dissuader les entreprises d'investir et accroître leur vulnérabilité pendant les ralentissements économiques. En effet, malgré deux mesures visant à soutenir les PME, soit l'augmentation du plafond de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) à 1,25 M\$ et le nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens (IEC), l'augmentation globale de l'impôt sur les gains en

capital pourrait décourager l'entrepreneuriat et freiner la croissance. De plus, selon les résultats des élections à venir, d'autres changements pourraient introduire une dose d'incertitude qui compliquerait la planification des investissements à long terme et minerait la confiance des entreprises. Pour en savoir plus : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/site/gains-en-capital>

Élimination graduelle de deux incitatifs : la passation en charges immédiate et l'investissement accéléré

La passation en charges immédiate permet de demander la déduction pour amortissement pour certains types de machinerie et d'équipement l'année de leur mise en service, avant 2025, plutôt que de répartir la déduction sur plusieurs années. Cela allège le coût de l'investissement en réduisant l'impôt à payer en fonction de l'amortissement. L'incitatif à l'investissement accéléré fonctionne un peu de la même manière. Sans autoriser l'amortissement immédiat des coûts d'entretien des biens, il permet de profiter de la déduction pour amortissement pour certains types de machinerie et d'équipement (et d'autres types de biens admissibles) sur une période raccourcie. Ces incitatifs ont toutefois commencé à être progressivement éliminés l'année dernière, ce qui fera augmenter les coûts et découragera l'investissement.



Recommandations

La FCEI recommande aux gouvernements de prendre les mesures suivantes pour s'attaquer au problème de la stagnation des investissements des entreprises canadiennes et stimuler l'investissement au pays de manière générale :

1. **Tous les gouvernements** : Abaisser les taux d'imposition des entreprises - Ces taux réduisent le revenu disponible pour réinvestissement. Par exemple, les propriétaires de PME indiquent qu'ils augmenteraient la rémunération de leurs employés (56 %), développeraient leurs activités (46 %) et investiraient dans la formation (28 %) et l'automatisation (25 %) si leur fardeau fiscal était allégé^{xiii}. Ces investissements amélioreraient la productivité à la fois des entreprises et de l'économie.
2. **Tous les gouvernements** : Accélérer la délivrance des permis, le traitement et les évaluations de l'impact pour les grands projets d'infrastructures, en particulier dans les secteurs à forte intensité de capital comme celui de l'énergie. La simplification de ces processus stimulera les investissements dont le pays a tant besoin.
3. **Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba** : Exempter de la TVP toutes les dépenses en immobilisations, y compris les achats de machinerie et d'équipement, dans ces trois provinces, ce qui y fera bondir les investissements de 1,6 G\$, 197 M\$ et 332 M\$, respectivement.
4. **Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba** : Améliorer la transparence et alléger le fardeau administratif en détaillant bien toutes les exemptions des taxes de vente provinciales. Il peut être difficile pour les propriétaires de PME de s'y retrouver dans les exceptions. Si le manque d'information empêche beaucoup de PME de profiter des exceptions, il les empêche aussi de faire d'autres investissements que ces exceptions devaient faciliter.
5. **Gouvernement fédéral** : Simplifier deux mesures - la passation en charges immédiate et l'incitatif à l'investissement accéléré - élargir leur application et les rendre permanentes. Leur élimination graduelle empêchera les entreprises de profiter de la déduction pour amortissement dès la première année et leur laissera moins de fonds disponibles pour réparer ou remplacer des équipements vieillissants et améliorer ainsi leur productivité. Cela découragera l'investissement et minera la compétitivité du Canada.
6. **Gouvernement fédéral** : Maintenir le taux d'inclusion des gains en capital à 50 % au lieu de l'augmenter à 66,7 %. Hausser l'impôt payé sur les gains en capital décourage l'investissement dans des actifs accroissant la productivité, en limitant le rendement tiré de ces investissements de grande valeur. En conséquence, les propriétaires d'entreprise hésiteront à développer leurs activités en investissant pour les rendre plus productives, ou des entrepreneurs potentiels pourraient renoncer à démarrer une entreprise qui stimulerait la productivité économique, vu son potentiel limité de prospérité.

Conclusion

Plus qu'un enjeu, la crise des investissements et de la productivité du Canada représente une menace grandissante pour l'avenir économique du pays. Sans un changement de cap, le pays risque de prendre encore plus de retard sur la concurrence mondiale, ce qui affaiblira notre potentiel économique et réduira le niveau de vie des prochaines générations.

Parmi les tendances les plus alarmantes figure le déclin du PIB par habitant, qui signale que, bien que la population du Canada augmente, la production économique par habitant stagne. Cette situation découle directement de la faiblesse de notre productivité et des investissements des entreprises, en particulier des PME. Comme le montre le présent rapport, d'importants obstacles aux investissements en capital limitent la capacité des PME d'innover, de grandir et d'accroître leur productivité. Si le Canada n'adopte pas de politiques de croissance qui encouragent l'investissement, ces tendances risquent de s'accroître, avec plusieurs conséquences à la clé : manque de débouchés, baisse des salaires et déclin de la compétitivité mondiale.

Les gouvernements doivent agir vite et stratégiquement. Si des influences mondiales ont un rôle à jouer, les leaders provinciaux et fédéraux disposent de politiques fiscales pour donner une impulsion aux investissements. Autoriser la déduction du coût total des immobilisations, exempter les entreprises des taxes de vente, élargir les déductions et les rendre permanentes, abaisser les taux d'imposition des entreprises : toutes ces mesures peuvent réduire le coût du capital et le risque lié aux investissements et donner aux PME les moyens d'investir pour améliorer leur productivité. De plus, il faut apporter ces changements dès maintenant. Plus on attendra, plus la situation s'aggravera, et plus il sera difficile pour l'économie canadienne de retrouver son dynamisme. L'inaction risquerait non seulement de faire stagner la productivité, mais aussi de miner durablement le niveau de vie des Canadiens.

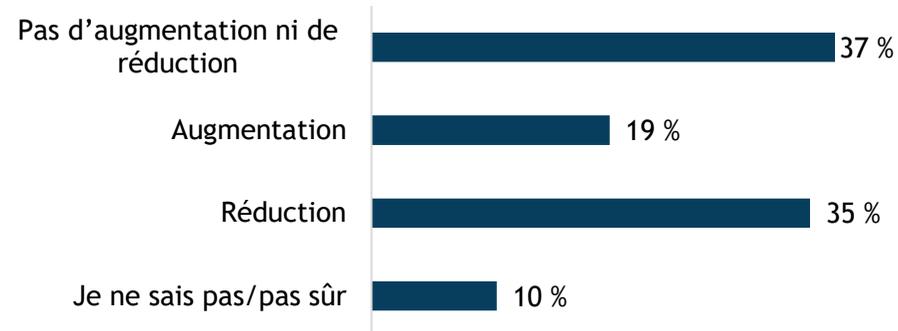


Projets d'investissement des PME, par province

Question : Comment évolueront vos investissements en capital au cours des 2 prochaines années comparativement aux 2 dernières? (Sélectionner une seule réponse)

Figure A1

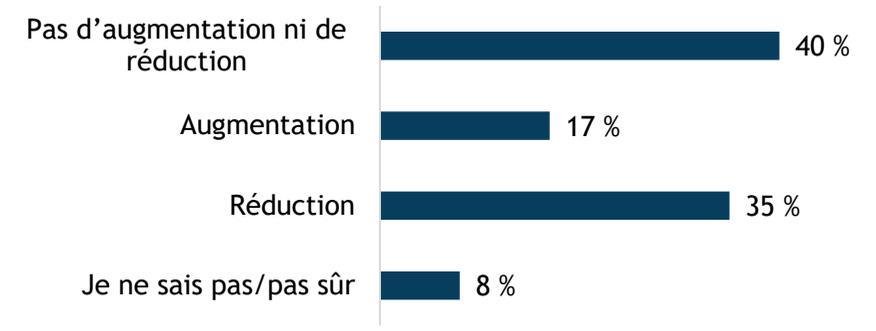
Projets d'investissement des PME de la Colombie-Britannique



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 330.

Figure A2

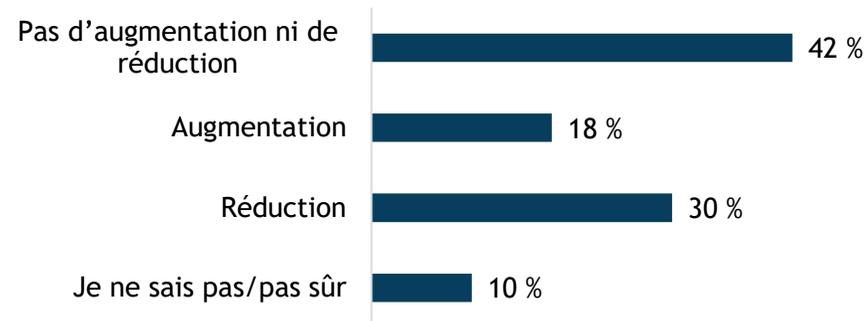
Projets d'investissement des PME de l'Alberta



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 276.

Figure A3

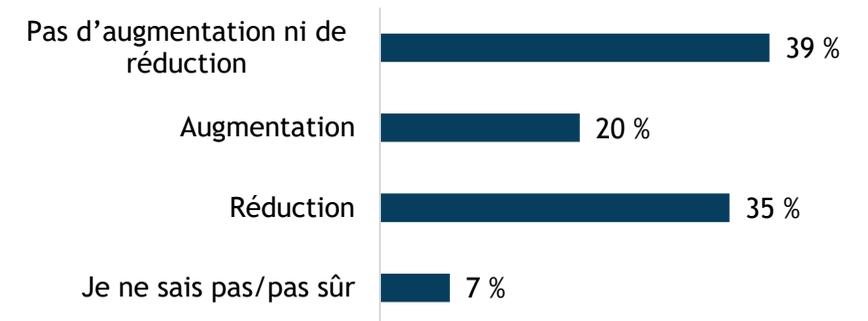
Projets d'investissement des PME de la Saskatchewan



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 79.

Figure A4

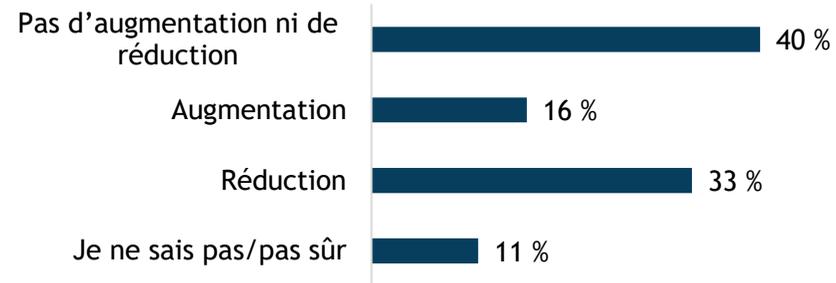
Projets d'investissement des PME du Manitoba



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 130.

Figure A5

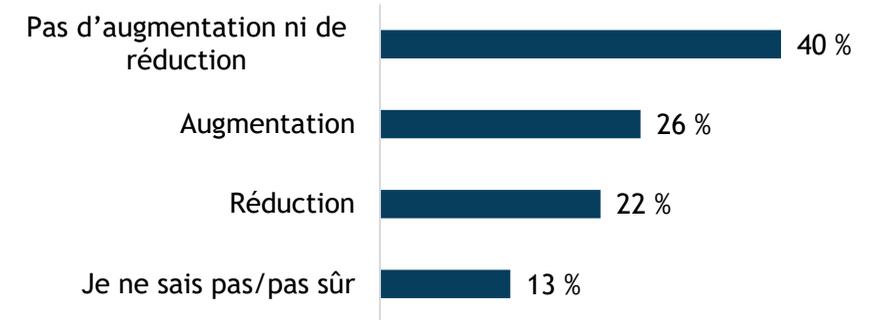
Projets d'investissement des PME de l'Ontario



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 837.

Figure A6

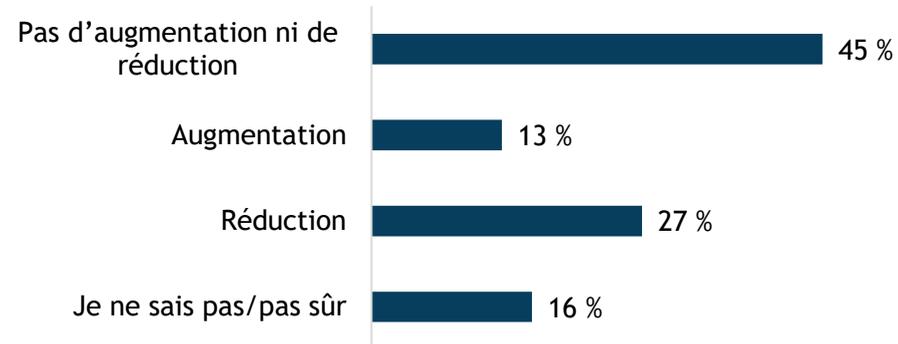
Projets d'investissement des PME du Québec



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 328.

Figure A7

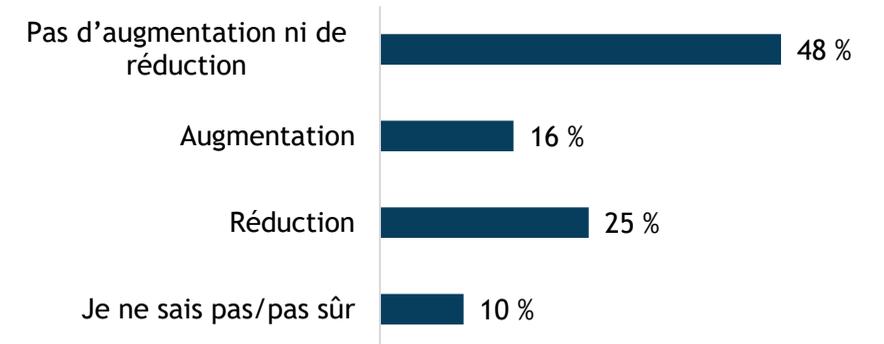
Projets d'investissement des PME du Nouveau-Brunswick



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 71.

Figure A8

Projets d'investissement des PME de la Nouvelle-Écosse



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, n = 67.

Remarque : De faibles taux de réponse expliquent qu'aucun résultat ne soit présenté pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

Méthodologie

Définitions

Les *investissements en capital* (aussi appelées *dépenses en immobilisations*) désignent les investissements dans la machinerie et l'équipement, les logiciels et les immeubles.

Les *investissements dans la machinerie et l'équipement* désignent les fonds utilisés pour acquérir, moderniser et entretenir des biens corporels ayant une durée de vie attendue d'au moins un an (meubles, machinerie et équipement de bureau ou industriels, équipement de fabrication ou de construction, véhicules motorisés).

Source des données

Le présent rapport présente des résultats du sondage *Votre voix* de la FCEI mené du 8 au 20 août 2024 auprès de 2 331 propriétaires de PME de partout au pays. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 2,03 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer l'augmentation des investissements en machinerie et équipement qu'entraînerait l'exemption des taxes de vente provinciales (TVP) dans les provinces de l'Ouest, nous avons posé **deux questions** aux propriétaires de PME de ces provinces. Nous leur avons d'abord demandé combien ils comptaient investir dans la machinerie et l'équipement au cours des deux prochaines années (voir la figure B1).

Figure B1

Valeur moyenne des investissements en ME prévus au cours des 2 prochaines années, pour les PME qui comptent investir, par province



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, et sondage *Votre voix* - septembre 2024, du 5 au 23 septembre, C.-B. = 467, Sask. = 111, Man. = 171.

Question : Au cours des 2 prochaines années, quels montants comptez-vous investir dans les immobilisations suivantes? (Entrer un montant approximatif) : Machinerie et équipement

Remarque : Proportions des répondants qui comptent investir dans la ME au cours des deux prochaines années : C.-B. - 48 %, Ouest (sauf Alb.) - 48 %, Man. - 51 %, Sask. - 46 %

Nous donnions aussi aux répondants la possibilité de répondre « Je ne sais pas/sans objet » à cette question, pour tenir compte de ceux qui ne prévoient pas d'investissements en ME au cours des deux prochaines années.

Estimation de l'incidence : projets actuels d'investissement en ME des PME

- A. À partir des données ci-dessus, nous avons calculé le montant moyen des investissements projetés sur deux ans pour les répondants qui comptent investir (48 % des répondants des trois provinces).

Nous avons divisé par deux le chiffre obtenu (moyenne) pour calculer l'investissement projeté sur un an.

- B. Nous avons ensuite multiplié ce montant par le nombre de PME de chaque province qui prévoient d'investir dans la machinerie et l'équipement, d'après le pourcentage de répondants qui ont indiqué une valeur projetée supérieure à zéro. Nous avons multiplié le pourcentage des répondants qui comptent investir dans la ME par le nombre total de PME, en faisant l'hypothèse que les intentions d'investissement des répondants reflètent celles de l'ensemble des PME.

- C. Ce calcul donne le montant total des investissements en ME des PME prévus pour la prochaine année, comme le montre la formule ci-dessous :

$$\begin{aligned} & \frac{\text{A : Montant moyen des investissements en ME projetés sur deux ans, par province}}{2} \\ * \text{ B : (Nombre de PME, par province * proportion ((\%)) des répondants qui comptent investir dans la ME, par province)} \\ = \text{ C : Montant total des investissements en ME des PME prévus pour la prochaine année, par province} \end{aligned}$$

(Les résultats sont présentés dans la troisième colonne du tableau 3.)

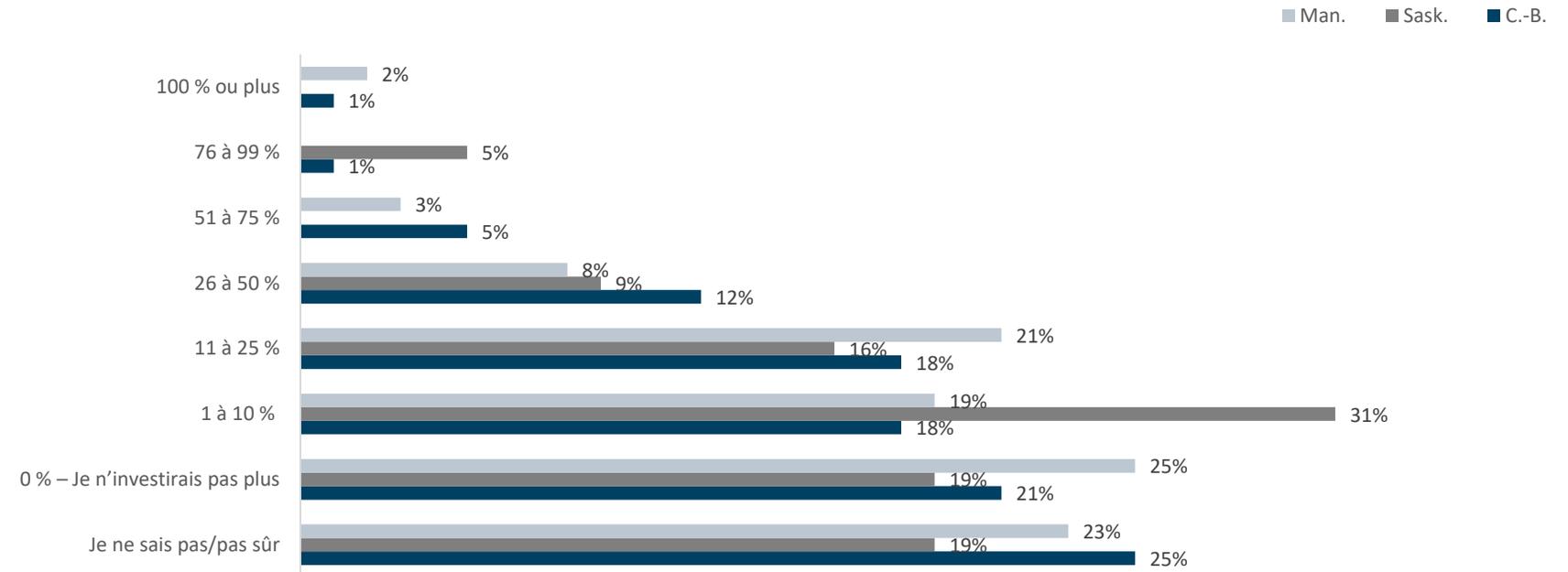
Annexe 2 (suite)

Estimation de l'incidence : mesure dans laquelle les investissements augmenteraient si les achats de ME étaient exemptés de la TVP

- D. Nous avons aussi demandé aux répondants de combien ils augmenteraient leurs investissements en ME si ces achats étaient exemptés de la taxe de vente provinciale (voir la figure B2).

Figure B2

Proportion des PME qui augmenteraient leurs investissements en ME s'ils étaient exemptés de la TVP/TVD



Source : FCEI, sondage *Votre voix* - août 2024, du 8 au 21 août, C.-B. = 296, Sask. = 67, Man. = 120.

Question : Si vous pouviez déduire entièrement la taxe de vente provinciale sur vos investissements en capital, de combien augmenteriez-vous vos investissements en ME au cours des deux prochaines années? (Sélectionner une seule réponse)

À partir des réponses, nous avons calculé une augmentation catégorique moyenne pour chaque province, d'après les répondants qui ont répondu par un pourcentage (voir la quatrième colonne du tableau 3).

Nous avons multiplié cette moyenne par le montant total des investissements en ME des PME prévus pour la prochaine année (voir l'étape C ci-dessus).

- E. Ce calcul indique de combien augmenteraient les investissements en ME, par province, si ces achats étaient exemptés de la TVP, comme le montre la formule ci-dessous :

$$\begin{aligned} & C : \text{Total des investissements en ME des PME prévus pour la prochaine année, par province} \\ * & D : \text{Augmentation catégorique moyenne ((\%)) des investissements en ME s'il y avait exemption de la TVP, par province} \\ = & E : \text{Augmentation des investissements en ME absolus si ces achats étaient exemptés de la TVP, par province} = \end{aligned}$$

(Les résultats sont présentés dans la cinquième colonne du tableau 3.)

Estimation de l'incidence : augmentation du montant investi par travailleur

- F. Enfin, nous avons divisé le montant obtenu par le nombre de travailleurs du secteur privé^{xxiv}.

- G. Ce calcul indique de combien les investissements en ME augmenteraient par travailleur du secteur privé, par province, comme le montre la formule ci-dessous :

$$\begin{aligned} & \frac{E : \text{Augmentation des investissements en ME des PME si ces achats étaient exemptés de la TVP, par province}}{F : \text{Nombre de travailleurs du secteur privé, par province}} \\ = & G : \text{Augmentation des investissements en ME par travailleur du secteur privé si ces achats étaient exemptés de la TVP, par province} \end{aligned}$$

(Les résultats sont présentés dans la sixième colonne du tableau 3.)

Annexe 3

Exemptions de la TVP : C.-B.

Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME

Exemptions existantes de la TVP/TVD

Colombie-Britannique

Exemptions de la TVP en Colombie-Britannique :

La Colombie-Britannique perçoit une taxe de vente provinciale de 7 % sur les biens taxables, les logiciels et les services achetés pour un usage personnel ou commercial, sauf si une exemption s'applique^{xxv}.

Les achats de machinerie et d'équipement de production sont exemptés de la TVP pour certaines entreprises^{xxvi} : fabricants, développeurs de logiciels, fournisseurs de services interentreprises, secteurs de l'exploitation forestière, des mines et des hydrocarbures (pétrole et gaz). Pour avoir droit à l'exemption, il faut mener des activités admissibles dans un lieu admissible et respecter certains seuils relatifs aux ventes, à la fabrication (biens) ou au coût de développement (logiciels).

Par exemple, la machinerie et l'équipement qu'un fabricant utilise exclusivement dans ses procédés de production sont exemptés de la TVP. Cette exemption ne couvre cependant pas le matériel de bureau, les véhicules ni les matériaux de construction achetés dans le secteur de la fabrication.

D'autres exemptions s'appliquent aux intrants tels que les matières premières utilisées dans la fabrication, les biens achetés pour la revente et certaines machines destinées à un usage précis. Pour les particuliers, des exemptions s'appliquent aussi à divers types d'achats : aliments, frais médicaux, fournitures scolaires, repas au restaurant, vêtements pour enfants, bicyclettes.

Pour connaître la liste détaillée des exemptions et les conditions applicables, veuillez consulter la page [PST exemptions](#) (en anglais seulement) du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Annexe 3 (suite) Exemptions de la TVP/TVD : Manitoba et Saskatchewan

Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME

Manitoba

Exemptions de la TVD au Manitoba

Au Manitoba, une taxe de vente provinciale de 7 %, appelée « taxe sur les ventes au détail » (TVD), s'applique aux ventes au détail et à la location de la plupart des biens et services. Elle est calculée sur le prix de vente, avant l'application de la TPS. Les PME ayant des ventes taxables annuelles inférieures à 10 000 \$ ne sont pas tenues de s'inscrire et de percevoir la TVD. Toutefois, les entreprises de l'extérieur de la province qui vendent des biens et des services taxables à des consommateurs du Manitoba doivent s'inscrire auprès de Finances Manitoba, dans certaines circonstances^{xxvii}. La TVD est perçue sur le prix des travaux d'installation et de réparation de machinerie et d'équipement, mais pas sur le prix des matériaux utilisés pour ces travaux^{xxviii}. Par ailleurs, le secteur agricole bénéficie d'exemptions pour la machinerie utilisée « principalement pour l'agriculture »^{xxix}. Ces exemptions s'appliquent à divers types d'achats (tracteurs, clôtures, cellules de stockage d'engrais, etc.), mais pas à d'autres (camions, accessoires électriques et de plomberie, matériaux de construction, etc.). Un [crédit d'impôt](#) est également disponible pour les biens qualifiés utilisés pour la fabrication ou la transformation de produits. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [Loi de la taxe sur les ventes au détail](#) et les bulletins d'information.

Saskatchewan

Exemptions de la TVP en Saskatchewan :

En Saskatchewan, une taxe de vente provinciale de 6 % est perçue sur les biens et les services taxables consommés et utilisés dans la province. La taxe s'applique aux achats effectués dans la province ainsi qu'aux biens et aux services importés pour consommation ou utilisation dans la province, qu'ils soient neufs ou usagés.

Des exemptions à la TVP sont prévues pour certains biens et services, mais aucun document du gouvernement ne les regroupe toutes. Il est donc compliqué pour les propriétaires de PME de s'y retrouver dans les coûts. Un [crédit d'impôt](#) est également disponible pour les biens qualifiés utilisés pour la fabrication ou la transformation de produits. Pour en savoir plus sur la taxe de vente provinciale, consultez la page [Provincial Sales Tax](#) (en anglais seulement) et les bulletins pertinents.

Notes de fin

ⁱ Statistique Canada, [Tableau 36-10-0207-01, Indices de la productivité du travail, du coût unitaire de main-d'œuvre et des mesures connexes dans le secteur des entreprises, désaisonnalisées](#). En date du T3, 2004. Consulté le 12 décembre 2024.

ⁱⁱ Banque du Canada (2024), *L'heure a sonné : réglons le problème de productivité du Canada*. <https://www.banqueducanada.ca/2024/03/heure-sonne-reglons-probleme-productivite-canada/>

ⁱⁱⁱ Business Council of British Columbia (2021), *OECD predicts Canada will be the worst performing advanced economy over the next decade... and the three decades after that*. <https://www.bcbc.com/insight/oecd-predicts-canada-will-be-the-worst-performing-advanced-economy-over-the-next-decade-and-the-three-decades-after-that/> (en anglais seulement)

^{iv} Guillemette, Y. et D. Turner (2021), « The long game: fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform », *OECD Economic Policy Papers*, n° 29, Éditions OCDE. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/a112307e-en.pdf?expires=1719889705&id=id&accname=guest&checksum=D1F26553F4A00B3557FD80B34D84D7B0> (en anglais seulement)

^v Statistique Canada. [Tableau 36-10-0222-01 Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel \(x 1 000 000\)](#)

^{vi} Statistique Canada, Enquête sur la population active, calculs personnalisés pour la FCEI, données annualisées, de 2013 à 2023.

^{vii} Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2022), Principales statistiques relatives aux petites entreprises. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.501496/publication.html>

^{viii} Sondage *Votre voix* - décembre 2023. Question : « À l'aube de 2024, dans quelle mesure les enjeux suivants devraient-ils être considérés comme prioritaires par les gouvernements? »

^{ix} Au Québec, sous le régime de la taxe de vente provinciale (la TVQ), une entreprise peut demander un remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) pour la TVQ payée sur les achats de machinerie et d'équipement (9,975 %), de même que le CTI prévu sous le régime de la TPS (en soustrayant le montant du RTI). Ainsi, le coût net de la machinerie et de l'équipement, après ces crédits et remboursements, est simplement le prix d'achat initial. Pour en savoir plus : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/credit-de-taxe-sur-les-intrants-et-remboursement-de-la-taxe-sur-les-intrants/methode-simplifiee-de-calcul-des-cti-et-des-rti/calculs-a-effectuer/>

À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 PME au Canada. La capacité de recherche de la FCEI est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Pour en savoir plus, consultez le site fcei.ca.

Ressources supplémentaires

Questions ou demandes de données
recherche@fcei.ca

Intégralité de la recherche de la FCEI
fcei.ca/recherche

X @CFIB_FCEI_Stats

Les auteurs



Jairo Yunis est directeur, C.-B. et politique économique de l'Ouest



Bradlee Whidden est analyste principale des politiques de l'Ouest



Francesca Basta est analyste de la recherche

^x Le Québec a un régime de taxe sur la valeur ajoutée modifié (la TVQ) qui est harmonisé avec celui de la TPS fédérale. Dans Smart, Michael et Richard M. Bird, « The Impact on Investment of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *National Tax Journal*, vol. LXII, n° 4, décembre 2009.

^{xi} En date d'avril 2013. La TVH est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

^{xii} Le taux de 6 % est entré en vigueur pour les produits et services le 23 mars 2017.

^{xiii} Le crédit de taxe sur les intrants (CTI) de l'ARC correspond à la somme ou au pourcentage admissible de la TPS ou de la TVH payée sur les dépenses liées aux activités commerciales. Dans Agence du revenu du Canada (non daté), Calculer les crédits de taxe sur les intrants - Pourcentage d'admissibilité aux CTI, gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/remplir-produire-credits-taxe-intrants/calculer-pourcentage-admissibilite.html#immeubles> Ce ne sont pas tous les achats et les dépenses qui donnent droit au crédit de taxe sur les intrants. Veuillez consulter l'ARC.

^{xiv} Ministère des Finances de la Colombie-Britannique (non daté), Provincial sales tax frequently asked questions - Business Goods, gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/sales-taxes/pst/faqs#BusinessGoods> (en anglais seulement)

^{xv} De manière générale, une entreprise paie la TVP lorsqu'elle achète ou loue un bien taxable à un fournisseur. Si le fournisseur ne facture pas la TVP, l'entreprise doit établir sa propre cotisation de la taxe.

^{xvi} Palacios, Milagros et Lamman, Charles. « Leadership Needed to Reduce PST's Impact », Fraser Institute, publié dans le *Vancouver Sun*. <https://www.fraserinstitute.org/article/leadership-needed-reduce-psts-impact-appeared-vancouver-sun> (en anglais seulement)

^{xvii} Secteurs de la fabrication, de la foresterie, des mines et des hydrocarbures uniquement.

^{xviii} British Columbia Commission on Tax Competitiveness [BCCTC] (2016), *Improving British Columbia's Business Tax Competitiveness*. https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/121/2017/03/4637_CommissionOnTaxCompetitiveness_Final_Report_Nov-2016.pdf (en anglais seulement)

^{xix} *Ibid.*

^{xx} Apple Inc. (non daté), iPad Air (11 pouces, 128 Go), Apple Store, prix : 799,00 \$. Consulté au : <https://www.apple.com>

^{xxi} Four à pizza à convoyeur 18 po à plateau unique au gaz/propane/électrique XLT-1832-1. Sinco Food Equipment. Consulté au https://www.sinco.ca/collections/brand-new-pizza-oven?srltid=AfmBOorpyZ_5it87fX1edCbru2sGY3N59tl6xyoxcW-UPFue5F1SG540 (en anglais seulement)

^{xxii} 2022 Komatsu D71PX-24. In Korpan Tractor. 2022 *Komatsu D71PX-24*. Consulté le 15 novembre 2024. https://www.korpan.com/products/2022-komatsu-d71px-24/?return_url=%2Fcategories%2Fdozers%2F%3Flisting_type%5B%5D%3Dfor_sale (en anglais seulement)

^{xxiii} FCEI, sondage *Votre voix* - juin 2024, du 6 au 19 juin, résultats finaux, n = 2 033.

^{xxiv} Statistique Canada, Enquête sur la population active, calculs personnalisés pour la FCEI, données annualisées, de 2012 à 2022.

^{xxv} Ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Small Business Guide to PST. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/sales-taxes/pst/publications/small-business-guide> (en anglais seulement)

^{xxvi} Ministère des Finances de la Colombie-Britannique, *Bulletin PST 110 : Production Machinery and Equipment Exemption - Provincial Sales Tax Act*, révisé en février 2023. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/pst-110-production-machinery-equipment-exemption.pdf> (en anglais seulement)

^{xxvii} Finances Manitoba, La taxe sur les ventes au détail. <https://www.gov.mb.ca/finance/taxation/taxes/retail.fr.html>

^{xxviii} Finances Manitoba, *Bulletin d'information - TVD 030, Sommaire des biens et services taxables et non taxables, Loi de la taxe sur les ventes au détail*, publié en avril 2000, révisé en juillet 2024. <https://www.gov.mb.ca/finance/taxation/pubs/bulletins/030.fr.pdf>

^{xxix} Finances Manitoba, *Bulletin n° 018, Équipement agricole et autres articles, Loi de la taxe sur les ventes au détail*, publié en mai 2000, révisé en octobre 2019. <https://www.gov.mb.ca/finance/taxation/pubs/bulletins/018.fr.pdf>

